

VISA DE L'ENTENTE – FORMALITES DE DEMANDE

- § Se rendre dans au moins deux pays de l'espace Entente.
- § Remplir, dater et signer deux formulaires de demande de visa
- § Fournir un passeport en cours de validité (moins de 6 mois)
- § Fournir des titres de voyage, attestations de réservation ou attestation d'assurance rapatriement
- § Deux photos d'identité
- § Durée maximum du séjour : 60 jours
- § Une seule entrée
- § 38.12 Euros en espèces ou mandat-poste
- § Les demandes de visa se font sur place à l'Ambassade. Cependant, votre présence n'est pas obligatoire
- § En cas d'envoi par la Poste, il est conseillé de le recommander ou de l'envoyer par Chronopost. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour du courrier. L'Ambassade décline toute responsabilité en cas de perte du Passeport.
- § Heures de dépôt des demandes : 9H30 à 12H
- § Heures de retrait : le même jour de 16H à 16H55
- § Le visa est utilisable à compter de sa date de signature
- § Pour tout renseignement, consulter le site www.espace-entente.com

N.B. Les pays membres de l'espace Entente se réservent le droit de refuser l'entrée sur leur territoire du titulaire du présent visa.